

L'ambassadeur – offre de parrainage

REGLEMENT

Article 1 – Objet de la mise en place du dispositif de l'ambassadeur

La présente offre est organisée par la société DEXCELYA-INVEST (SAS au capital de 1000 euros, dont le siège est situé 4 rue du Passavent 35770 Vern-sur-Seiche, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 883 848 640, représentée par sa présidente Betty DESGRE, dûment habilité à l'effet des présentes) ci-après dénommée DEXCELYA-INVEST.

Cette offre a pour principal objectif de permettre à DEXCELYA-INVEST d'entrer en relation avec des prospects non connus de sa base clients qui peuvent être concernés et intéressés par l'achat d'un bien immobilier commercialisé par DEXCELYA- INVEST sous mandat avec des partenaires promoteurs et/ou opérateurs en immobilier.

En contrepartie de cette entrée en relation, DEXCELYA-INVEST dotera les AMBASSADEURS et FILLEULS éligibles selon les modalités ci-après définies. DEXCELYA-INVEST pourra, à tout moment et sans préavis, modifier, suspendre ou faire cesser cette offre ambassadeur, en totalité ou en partie, sous la seule réserve de ne pas porter préjudice aux droits des AMBASSADEURS et des FILLEULS pour les recommandations déjà enregistrées (c'est-à-dire pour lesquels l'action d'AMBASSADEUR réalisée par l'envoi du formulaire a été validé par DEXCELYA-INVEST après vérification des conditions d'éligibilité tel que précisé aux articles 2-2-1 à 2-2-5).

Article 2 – Description de l'offre ambassadeur

2-1 Qu'est qu'un ambassadeur ?

L'action d'ambassadeur DEXCELYA-INVEST consiste pour L'AMBASSADEUR à communiquer à DEXCELYA-INVEST les coordonnées (Civilité- Nom – Prénom – téléphone – Adresse Mail – Adresse postale – et de façon optionnelle la nature de son projet) d'une personne physique majeure (ci- après le « FILLEUL ») qu'il pense pouvoir être intéressée par l'acquisition d'un logement dans le cadre des offres commercialisées par DEXCELYA-INVEST, pour l'accompagner dans sa démarche et lui proposer la solution immobilière qui lui conviendra.

2-2 Les différentes étapes de validation de l'ambassadeur

2-2-1 Remplir et envoyer le formulaire de contact

L'AMBASSADEUR devra compléter le formulaire de contact qu'il devra transmettre à DEXCELYA-INVEST soit par mail à betty.desgre@dexcelya-invest, soit par le site <https://www.dexcelya-invest.fr/contact/>, soit par courrier à l'adresse suivante 4 rue du Passavent 35770 Vern-sur-Seiche.

Seuls les formulaires conformes et intégralement complétés seront retenus.

Un accusé de réception sous forme d'un courrier ou d'un e-mail de confirmation faisant foi à la date d'enregistrement de l'offre ambassadeur sera adressé à L'AMBASSADEUR par DEXCELYA-INVEST, sous réserve de l'acceptation par le FILLEUL.

DEXCELYA-INVEST pourra refuser rétroactivement un ambassadeur initialement accepté si les critères d'éligibilité sont constatés comme non respectés par un contrôle a posteriori du premier accord.

2-2-3 Conditions d'éligibilité de l'ambassadeur

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- L'AMBASSADEUR est une personne physique capable juridiquement.
- L'AMBASSADEUR est déjà client DEXCELYA-INVEST (est considéré comme un client toute personne physique ayant signé un acte authentique de vente d'un bien immobilier commercialisé par DEXCELYA-INVEST)
- L'AMBASSADEUR peut également ne pas être client DEXCELYA-INVEST
- L'auto-parrainage est interdit
- Le parrainage entre membres d'un même foyer fiscal est interdit

Il ne peut y avoir qu'un AMBASSADEUR par recommandation. Dans le cas où le nom d'un même « filleul » serait communiqué par plusieurs ambassadeurs, la demande prise en compte sera celle choisie par le « FILLEUL ».

2-2-4 Conditions d'éligibilité de la récompense et choix du présent pour l'ambassadeur

L'AMBASSADEUR ne bénéficie de son présent prévu dans l'offre ambassadeur uniquement lorsque le FILLEUL signe un contrat de réservation suivi de sa réitération par acte authentique constatant la vente.

C'est à ce moment que L'AMBASSADEUR pourra retourner son formulaire en précisant le présent retenu.

2-2-5 Conditions d'éligibilité du FILLEUL

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Le FILLEUL doit être une personne physique capable juridiquement
- Le FILLEUL ne doit pas être déjà client et/ou connu dans la base de données de DEXCELYA-INVEST à la date de l'enregistrement du formulaire de contact. C'est-à-dire qu'il faut que le FILLEUL et DEXCELYA-INVEST ne se soit jamais entretenu dans le cadre d'un investissement immobilier.

2-2-5 Droit de refus du Filleul

Le formulaire rempli par l'AMBASSADEUR et validé par DEXCELYA-INVEST, fera l'objet d'une sollicitation auprès du FILLEUL dans les meilleurs délais par mail pour l'informer de la démarche de l'AMBASSADEUR.

Si le FILLEUL refuse le parrainage, DEXCELYA-INVEST notifie ce refus par mail et dans les meilleurs délais à l'AMBASSADEUR, ce qui privera sans recours possible l'AMBASSADEUR de toute dotation y compris si le FILLEUL achète un bien auprès de DEXCELYA-INVEST.

2-2-6 Traitement du formulaire et entrée en relation avec le FILLEUL

DEXCELYA-INVEST prendra contact avec le FILLEUL.

Dans l'hypothèse où un FILLEUL achèterait un bien immobilier et formalise son achat par acte authentique, l'AMBASSADEUR se verra attribuer une dotation prévue au présent règlement à la suite la réitération de cet achat par acte authentique dans un délai de 90 jours suivant l'acte.

2-2-7 Nombre d'offre ambassadeur par année civile

Tout AMBASSADEUR éligible pourra concrétiser jusqu'à 6 parrainages par année civile selon les critères d'éligibilité ci-dessus.

Article 3 – Dotations

Sous réserve du respect des conditions prévues au présent règlement, l'offre ambassadeur aboutie donne lieu de choisir une des dotations suivantes :

- Choix 1 – La robe, le nez, la bouche :
 - o 3 bouteilles par mois pendant 6 mois avec notre partenaire Wine & Bee. Sélection par le partenaire sommelier. Il sera envoyé au domicile de l'AMBASSADEUR ou à l'adresse de son choix (point relais, travail...).L'intégralité des coûts d'envoi sera pris en charge par DEXCELYA-INVEST.
- Choix 2 : De la joie dans la maison :
 - o 1 bouquet, appelé par notre partenaire Monsieur Marguerite « à la folie », par mois pendant 6 mois. Il sera envoyé au domicile de l'AMBASSADEUR ou à l'adresse de son choix (point relais, travail...).L'intégralité des coûts d'envoi sera pris en charge par DEXCELYA-INVEST.
- Choix 3 : L'évasion au rendez-vous :
 - o Une nuit pour 2 en Relais & Châteaux, un dîner où vous dégusterez 3 plats, 1 bouteille de vin ou un accord mets & vins, un petit déjeuner. La destination reste au choix de l'AMBASSADEUR dans la liste de l'offre émise par notre partenaire Relais & Châteaux.
- Choix 4 : Le double nectar :
 - o 1 bouquet, appelé par notre partenaire Monsieur Marguerite « à la folie », par mois pendant 3 mois
 - o 3 bouteilles par mois pendant 3 mois avec notre partenaire Wine & Bee. Sélection par le partenaire sommelier. Il sera envoyé au domicile de l'AMBASSADEUR ou à l'adresse de son choix (point relais, travail...).L'intégralité des coûts d'envoi sera pris en charge par DEXCELYA-INVEST.

DEXCELYA-INVEST se réserve le droit de modifier ses partenaires à tout moment tout en maintenant une offre équivalente.

Pour le FILLEUL :

- Une wonderbox « Dîner d'exception », pour 2 personnes ou une smartbox « Tables des chefs » pour 2 personnes.

Les dotations ne pourront faire l'objet de la part de DEXCELYA-INVEST d'un remboursement en espèces ni d'aucun échange, ni d'aucune remise en contre-valeur totale ou partielle en numéraire.

Article 4 – Données personnelles

Les informations relatives au traitement des données personnelles sont disponibles sur cette page <https://www.dexcelya-invest.fr/politique-de-confidentialite/>